

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEYCHES

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

DEPARTEMENT

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

DU

LOT-ET-GARONNE

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme SANDRE Josiane Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus

COMMUNE DE SEYCHES

Etaient absents : Mme VARAGO Sandrine

Nombre de Conseillers :

Etaient excusés : Mme VARAGO Sandrine

En exercice : 15
Présents 14
Votants : 15

Pouvoirs : Mme VARAGO Sandrine a donné pouvoir à Madame MARCON Aurélie

Secrétaire de séance : M.ROYER Jean-Baptiste

**DELIBERATION N°10 DU 29 AVRIL 2026
DEMOLITION DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal que pour le projet de requalification de la place Grussenheim, il est nécessaire de démolir la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente deux devis :

- Société SAS BUETAS TRANSPORTS TERRASSEMENT DEMOLITION de Villeton pour un montant de : 34 320.00€ TTC
- Société A.D.E.C.B de Miramont de Guyenne pour un montant de 32 400.00 TTC

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à 15 voix pour:

- D'accepter le devis de la société ADECB
- D'inscrire cette dépense en section d'investissement Article 2135 Opération 135
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société

Seyches, le 04 mai 2026

Le Maire,
Emmanuel VIGO

Le secrétaire de séance,
M.ROYER Jean-Baptiste

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture de Marmande, et publication